

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Dans le cadre de l'usage de la plateforme lumys-scolaire.photo

Par la présente attestation, Nous - la société TERACTYS - attestons du respect de notre conformité aux lois et règlements en cours, dans l'usage de la plateforme lumys-scolaire.photo que nous proposons aux photographes professionnels intervenant en milieu scolaire, et notamment :

- A la circulaire n°2003-091 du 5 juin 2003 « Protection du milieu scolaire – La photographie scolaire » ;
- A la Directive DSP2 pour la sécurisation des paiements en ligne : Nous utilisons le système de paiement sécurisé du Crédit-agricole ;
- Au droit des données personnelles (RGPD) : Notre politique est exposée dans nos CGV et nos CGU ;
- A l'article L.521-3 du CMF permettant à toute entreprise de proposer des services de paiement (encaissement pour le compte d'autrui) dès lors qu'il porte sur un nombre de produits ou services limités. Nous sommes bien sous la supervision de l'ACPR.

Fait à Nantes, le 01/07/2024

Jérôme Sevrin en qualité de président de Teractys

